

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

**Objet : RS - Passation d'un protocole transactionnel et d'un avenant aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une voie bus avenue de la Boisse depuis le carrefour du pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry**  
Modification de la décision n° 020-17 du 09 février 2017

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoaz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	François Blanc
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

**• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6**

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

**• conseillers excusés : 5**

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

## **Bureau du 23 mars 2017**

délibération n° 041-17

objet **RS - Passation d'un protocole transactionnel et d'un avenant aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une voie bus avenue de la Boisse depuis le carrefour du pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry**  
*Modification de la décision n° 020-17 du 09 février 2017*

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 9 février 2017 avait approuvé la passation d'un avenant n° 1 au marché C1202 F16-006 relatif aux travaux d'aménagement d'une voie bus avenue de la Boisse depuis le pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry.

Une erreur matérielle portant sur le montant initial du marché nécessite une rectification. Le lot 2 attribué à l'entreprise PL Favier était d'un montant initial de 115 129,00 € HT, entraînant un montant d'avenant de 22 854,18 € HT (contre 21 798,18 € HT comme indiqué par erreur dans la décision n° 020-17).

Le montant du décompte général définitif du marché de travaux C1202 F16-006 des aménagements d'une voie bus avenue de la Boisse à Chambéry, intégrant les prestations supplémentaires, s'élève bien à 137 983,18 € HT.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Vu** la décision n° 020-17 du Bureau du 09 février 2017,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la rectification des montants relatifs à l'avenant n° 1 au marché de travaux C1202 F16-006 concernant les travaux d'aménagement d'une voie bus depuis le pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 041-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'un protocole transactionnel et d'un avenant aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une voie bus avenue de la Boisse depuis le carrefour du pont des Allobroges jusqu'à la place de la Gare à Chambéry

Modification de la décision n° 020-17 du 09 février 2017

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19342H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19342H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017